



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/21076
15 janvier 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

**RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL CONCERNANT LES POUVOIRS DU
REPRESENTANT ADJOINT DE LA FRANCE AU CONSEIL DE SECURITE**

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu les pouvoirs, signés le 9 janvier 1990 par le Ministre français des affaires étrangères, attestant que M. Jean-Marc Rochereau de La Sablière a été nommé représentant adjoint de la France au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due forme.
